

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DEPARTEMENT**  
**HAUTE-GARONNE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 29 juillet 2024  
Délibération n°6-1

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf juillet à vingt heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian et FERRANDI François  
Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine et BOUIN Florence

Excusés : Mrs BOTTAREL Sébastien, CARLINI Claude, FINI Sandro, et WEIHSS Pascal  
Mme NSIRI Marielle

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs actuels de la redevance assainissement pour la collecte et le traitement des eaux usées :

- Abonnement annuel : 50 €
- m3 d'eau consommée : 0,90 €

Il propose de réévaluer les tarifs considérant l'évolution des coûts des prestations de maintenance soit :

- Abonnement annuel : 53 €
- le m<sup>3</sup> d'eau consommée : 0.95 €

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter les tarifs à :

- Abonnement annuel : 53 €
- le m<sup>3</sup> d'eau consommée : 0.95 €

Ces nouveaux tarifs figureront sur les factures établies à partir de l'exercice 2025 par le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement des Vallées de l'Arbas et du Bas-Salat qui en assure le recouvrement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
VOTES : Contre 0 Pour 9

Date de convocation : 24 juillet 2024  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

